

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 6 JANVIER

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 6 janvier 2026 de 20 heures à 23 heures 30.

Assistaient : Aurora COSTA, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Gérard MIQUEL, Charles LASSUS, Franck FALCONE, Danièle MONLEZUN, Alain LACASSIE, Cédric PETERSON, Michel RANSOU

Michel PAZOS était excusé.

1 LICENCES : nous sommes 88 adhérents .

2 FINANCES : 17 129,56 € en compte courant, 24 327,45 € en livret A (intérêts 2025 compris) et 814 € en compte titre.

Aurora signale une arnaque au Crédit Agricole par messagerie, sous la forme d'un appel à SECURIPASS qui piraterait via les applications smartphones personnelles les codes d'accès à nos comptes. Ne jamais rien communiquer, de peur de lourdes pertes financières.

Réjouissons nous d'avoir reçu en décembre le versement de 623,78 € de TOOKETS, en provenance de sa politique d'appui aux associations à laquelle le Crédit Agricole nous à inscrits. Nos remerciements lui ont été adressés.

Le devis du CST pour sa participation aux championnats de sauvetage de 2026 a été transmis à l' EPSTN (Grégory AIME).

Nous attendons la facture de l' ARGONAUTE accompagnant la livraison de la dernière stab 2025 pour la présenter à la Région Occitanie dans l'espoir d'une subvention.

3 MOBILISATION DU CST POUR LES CHAMPIONNATS DE SAUVETAGE EN PISCINE : A ce jour, trois volontaires seulement se sont manifestés pour ces prestations qui se tiendront à BOYRIE les 14 et 15 février, puis les 18 et 19 avril 2026. Pour être OK, il faudrait neuf plongeurs par demi-journée, deux fois quatre dans l'eau au placement des mannequins, un en surface qui tourne pour les remplacements. Un rappel va être lancé, notamment pour les élèves aux N1, 2 et 3.

4 VP DIVE : notre système actuel, qui est avant tout une vitrine, est ancien, peu adapté au travail de gestion, et surtout il tourne sur Mac, ce qui est devenu un point de fragilité. Nombre d'autres clubs de plongée se sont tournés vers VP DIVE, qui rendrait les mêmes services sous une forme sécurisée (notamment par accès au cloud).

VP DIVE est proposé gratis dans une version primaire. Il vaudrait bien mieux adopter sa version « premium » qui, pour environ 200 € par an, nous donnerait une gestion améliorée progressive et intégrée des dossiers des adhérents, de la répartition de nos diverses activités en « sections » telles que les groupes d'élèves ou de moniteurs, des sorties, des paiements avec accès direct au RIB du Club, des réinscriptions, éventuellement d'autres sujets tels que le matériel. VP DIVE remplacerait aussi ce que nous demandons à Whats'app.

Cédric se propose de rencontrer les promoteurs de VP DIVE au salon de la plongée fin janvier, et d'en faire une présentation lors de la prochaine réunion technique. La suite donnerait lieu à une formation des utilisateurs (CODIR, encadrants, plus...?) menée par Sun, Cédric étant administrateur, au moins dans un premier temps.

5 CHANGEMENT D'ORDINATEUR : le nouveau est arrivé. Sun a réalisé le basculement des données de l'ancien disque dur au nouveau, avec transfert sur le cloud. Il automatise le démarrage du nouvel engin, et assistera Gérard dans l'accès à certains fichiers (matériel, TIV,...)

6 COMPRESSEUR : la vidange et le remplacement des différents filtres interviendront pendant la deuxième quinzaine de février. Cela devrait durer une demi journée et sera suivie d'une analyse d'air (valise et pipettes à demander au CODEP).

7 POINT SUR LE DOSSIER DE LA REMORQUE : sujet au point mort, l'association intéressée par l'achat du terrain ne se manifestant plus, et le passage de 2025 à 2026 laissant penser à une perte des crédits qu'elle espérait, sans parler des prochaines élections municipales et de leurs incertitudes.

8 BATEAU : Il va bien et a pu sortir le 28 décembre sans aucune difficulté (eau à 15 degrés). Le tirage à terre est prévu du 20 au 21 mars 2026. Deux journées devraient suffire pour ces travaux d'entretien. Merci aux volontaires de se faire connaître auprès de Franck FALCONE. Le logement sur HENDAYE se tiendra au CE d'ALSTOM.

Franck va rechercher une entreprise pour réparer l'hydraulique de barre.

9 VOYAGES :

9-1 PROCEDURE : le Club a été interpellé par notre correspondante à l'ESTARTIT, qui refuse en 2026 de gérer nos paiements individuellement avec chaque participant, ce qui lui occasionne une charge de travail excessive, et elle préfère un paiement groupé. Sinon, pas de réservation, et pas de plongée.

Conséquence : c'est le CST qui paie l'acompte et le solde. Mais comme il n'est pas un organisme de crédit, il demande leur contribution initiale aux adhérents, l'encaisse, verse immédiatement l'acompte au prestataire, engrange les chèques ou les virements du solde, et en fait un versement unique la veille du voyage.

Le Club doit donc avoir disposé de l'ensemble des recettes avant le départ.

Le solde doit être réglé par l'adhérent au plus tard 15 jours avant le paiement par le CST. La souscription d'une assurance annulation est fortement conseillée.

La question reste posée des ajustements, pour des plongées non faites, ou des prestations supplémentaires sur place. Ces ajustements, qui doivent être peu nombreux, peuvent donner lieu à rabais lors de la facturation définitive et remboursement au CST, puis à l'adhérent, ou à majoration sur place, à régler directement au prestataire.

En gros, on paie d'avance ce qu'on achète, comme pour n'importe quel voyage, dans un régime proche du forfait, et on limite les ajustements.

Ce dispositif doit être étendu à l'ensemble des voyages dont nous sommes l'organisateur, notamment à ROSAS.

9-2 DESTINATIONS : le voyage à TENERIFFE se déroulera des 20 au 27 avril 2026, avec huit participants. Les acomptes ont été versés, les soldes seront réclamés à chacun par le voyageur vers le 20 mars. Comme nous passons par un voyageur habitué à gérer des clients individuels, la procédure du 9-1 ne s'applique pas.

Au mois d'octobre 2026, c'est un voyage à La LONDE (83) qui se dessine, pour environ 800 € d'hébergement, plus 4 ou 500 € de plongées, trajet en sus.

10 GALETTE DU 23 JANVIER 2026 : elle fonctionnera sur le principe habituel de l'auberge espagnole, appuyée par trois plaques de pizza et trois galettes (Gérard) et deux cubis de blanc et de rosé (Charles et Ghislain).

11 PROCHAINE AG, CELLE DU CINQUANTENAIRE: la date en est fixée : le samedi 19 septembre 2026 à partir de 18 heures. Vu la solennité de l'événement, il convient d'étudier les possibilités :

Louer une salle polyvalente à une mairie : ANDREST ? ORLEIX ? BAZET ? LALOUBERE ?

Rechercher un restaurant avec une salle de réunion assez vaste ?
Une participation (à fixer) serait demandée aux adhérents.

En outre, cette AG donnera l'occasion de renouveler le logo du Club, et de produire des T shirts ou des pièces d'habillement signées. Des devis seront demandés à des graphistes (ne pas oublier Solène HOLUIGUE), chacun proposant cinq logos.

12 SOLLICITATIONS AUPRES DU CST POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES : diverses listes nous ont approchés pour entendre nos attentes. Le CST s'interdisant par ses statuts d'entrer en politique, il a décliné ces demandes. Il s'est toutefois autorisé à souhaiter le maintien des pratiques actuelles avec la commune et avec l'intercommunalité, qui nous sont très favorables, et à exposer à ces listes sa participation (appréciée) à la vie locale.

13 APNEE : l'appel à volontaire pour assister Cédric dans son monitorat n'ayant rien donné, il va consulter en direct d'éventuels candidats, pour l'instant en attente.

Un RIFAA doit être organisé en mars 2026.

14 QUESTIONS DIVERSES :

14-1 RENOUVELLEMENT DES LICENCES : pas de licence, pas de piscine !

PERMANENCES A VENIR

Le 10 janvier 2026 Alain LACASSIE
Le 17 janvier 2026 Gérard MIQUEL
Le 24 janvier 2026 Michel RANSOU
Le 31 janvier 2026 Charles LASSUS

Prochain Comité de direction mardi 2 février 2026 à 20 heures 30,

Dressé le 7 janvier 2026

Michel RANSOU